



DEPARTEMENT DU RHONE
MAIRIE
69170 ST MARCEL L'ÉCLAIRÉ
Tél – Fax : 04 74 63 29 68
Mail : mairie@saintmarcelleclairé.fr
Site : www.saintmarcelleclairé.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal

Séance du 22 Mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 Mai à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de Saint Marcel l'Eclairé dûment convoqué le 16 Mai 2025, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Hervé DIGAS, Maire.

MEMBRES PRESENTS : M. H. DIGAS, M. DURDILLY, Mme S. JACQUET, M. S. GRACIA, M. C. BEL,
M. J.C. FRERY, M. T. ROCHET, G. GIRAUD, M T. CANAL, Mme E. COILLARD,
Mme I. ROCCATI-BOSCH et Mme C. ARSAC

MEMBRES EXCUSES : Mme M. DYBOWSKI et Mme C. CABOUX

SECRETAIRE DE SÉANCE : M. J.C. FRERY

Madame C. CABOUX a donné pouvoir à Madame S. JACQUET

Madame M. DYBOWSKI a donné pouvoir à Madame I. ROCCATI-BOSCH

ORDRE DU JOUR :

1) Approbation du procès-verbal du 27 Mars 2025

Monsieur le Maire interroge ses conseillers sur d'éventuelles remarques concernant le procès-verbal du 27 Mars dernier. Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.

2) Désignation du secrétaire de séance

Monsieur J-C FRERY, conseiller, est nommé secrétaire de séance.

3) VOIRIES :

A) Reprise lotissement Plein Sud

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention de rétrocession de voiries est établie avec l'aménageur AGMAXX et qu'il convient de classer la voirie d'accès et de desserte du lotissement « Plein Sud » dans le domaine Public.

Il précise qu'une réception des ouvrages a été réalisée avec l'aménageur et la commission Voiries

Il indique que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de portée atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, et qu'aux termes de l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire précise que ce projet fera l'objet, après acquisition en domaine privé communal des voiries, réseaux et éclairage public du lotissement « Plein Sud » et conformément à l'Article L141-3 du Code de la Voirie Routière, d'un transfert de domanialité domaine privé communal / domaine public communal.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter la rétrocession et l'intégration de la voirie, réseaux et éclairage public du lotissement « Plein Sud » dans le domaine public.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'accepter la cession à la commune de SAINT MARCEL L'ECLAIRE par le promoteur AGMAXX de la voirie, réseaux et éclairage public du lotissement « Plein Sud »
- DECIDE que le transfert de propriété sera réalisé par acte notarié dressé par Maître LAUTREY si VINDRY SUR TURDINE.
- CONSIDERE que la présente acquisition passée dans le cadre de l'article 1042 du Code Général des Impôts ne donne lieu à aucune perception au profit du Trésor ;
- DIT que les frais de procédure seront à la charge exclusive de la commune pour un montant de 210.00 €;
- DECIDE qu'après publicité foncière de l'acte de vente au Service de la Publicité Foncière, de procéder au transfert de domanialité domaine privé communal / domaine public communal conformément à l'article L141-3 du Code de la voirie Routière.

B) Informations diverses

- La parcelle de 28m² qui se situe au –dessus de la maison de M. SILVESTRE est un terrain commun du lotissement. Monsieur le Maire indique que la commune n'est pas intéressé par ce délaissé. Elle pourrait être vendue par le promoteur AG-MAXX au profit de ce particulier.
- Le conseil Municipal envisage de remettre en place à l'entrée du lotissement deux containers (1 déchets + 1 tri)

C) Aménagement Route de Feurs

Suite à une remontée d'huile sur la portion concernée et grâce au procès-verbal de réception de travaux avec réserves, la bande de roulement située entre l'Ecluse et la maison de Monsieur MACOUDIERE sera refaite semaine 25 entre le 16 et 20 Juin 2025.

4) CLASSE EN 5

Suite à la demande des classes en 5 de la commune de Saint Marcel l'Éclairé demandant une subvention exceptionnelle en marge de l'organisation de leur défilé et fête le 24 Mai prochain, Monsieur le Maire propose une subvention exceptionnelle d'un montant de 600 €uros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 12 POUR et 2 ABSTENTIONS :

- DECIDE d'allouer une subvention exceptionnelle aux classes en 5 de Saint-Marcel l'Eclairé d'un montant de **600 €uros**.
- PREVOIT l'inscription de cette dépense au budget communal, article n°6574.

5) ECOLE

A) Suivi de chantier

Une visite sur site a été organisée en prélude du Conseil Municipal pour les élus.

Un aléa de chantier a été constaté dans la salle de motricité qui ne permet pas le bon écoulement des eaux de pluie.

Cela génère des infiltrations dans les murs, la cunette posée initialement n'a pas donné satisfaction.

Une solution est à l'étude entre tous les intervenants pour remédier à ce problème de façon pérenne.

Un courrier de Mise en demeure a été adressée aux Architectes par le Maître d'œuvre suite aux différents points de divergences entre les acteurs décisionnaires.

Des réunions vont être programmées afin de connaître l'échéance du chantier. En tout état de cause, la rentrée 2025-2026 ne pourra pas s'effectuer dans la nouvelle école.

Un déménagement dans l'enceinte est envisagé durant les vacances de la Toussaint.

6) INFORMATIONS DIVERSES

Restauration scolaire

Monsieur Thierry ROCHET ayant effectué un renfort lors du temps de cantine alerte le Conseil Municipal de la mauvaise qualité du repas.

Plusieurs retours dans ce sens ayant été rapportés précédemment, M. le Maire envisage de démarcher d'autres prestataires. L'entreprise MESSIDOR, servant le restaurant d'entreprise GERFLOR, semble qualifié.

M. J-C FRERY est mandaté pour se rapprocher de ce prestataire.

Château de la Bussière

Madame Isabelle ROCCATI-BOSCH attire l'attention du Conseil Municipal sur la possibilité de visiter le château de la Bussière les 26-27 et 28 Septembre prochain.

Les visites commenceront à 14h pour un coup de 5€ par personne.

Réunion Commission Voiries

Une réunion est à prévoir pour la commission Voiries afin de faire le point sur les différents sujets en rapports avec les Déchets COR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00

Le Maire
Hervé DIGAS

Secrétaire de séance
Jean-Christophe FRERY